Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
www.yvonand.ch

1462 Yvonand, le 17 juin 2020

**Au conseil communal**

**1462 Yvonand**

**Préavis municipal No 2020/06**

**Concerne : Bon de consommation Tapasabllia**

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

**Objectif**

Alors que la Pandémie, semble marquer le pas, la municipalité à travers ce projet veut apporter un message positif à la population, en offrant son soutien par un geste, modique mais symbolique, une incitation à consommer auprès des entreprises locales qui font la richesse du tissu économique de notre commune.

**Comment ?**

Par la distribution de bons de consommation d'une valeur de **CHF 40.00 par habitant** à faire valoir exclusivement auprès des acteurs économiques locaux.

Les bons sont remis aux commerçants comme de l'argent comptant.

Les commerçants remettent les bons encaissés à la commune en échange d'espèces.

**Pour qui ?**

Tous les **habitants de la commune** qui ont vécu la période de confinement sur le territoire communal donc enregistrés au 01.03.2020 et toujours résidents au 31.08.2020.

Tous **les acteurs économiques** enregistrés auprès de la commune au 01.03.2020 et toujours actifs au 31.08.2020 :

- Commerces : restaurants, garages, pharmacies, boulangeries, vêtements,
- Services : coiffeurs, pédicure, ongleries, salon de beauté,
- Marchands itinérants : marché, activités saisonnières,
- Paysans avec vente directe

**Quand ?**

Distribution prévue courant septembre avec durée de validité des bons d'une année, remise des derniers décomptes par les commerçants au 30.11.2021.

**Combien ?**

Le budget de cette opération s'établit comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Habitants (01.03.2020 – 31.08.2020) / estimation | | 3'500 |
| Valeur des bons remis | CHF | 40.00 |
| Coûts de réalisation, impression, distribution | CHF | 5'000.00 |
| **Coût total estimé** [1] | **CHF** | **145'000.00** |

[1] *Le montant est estimatif car aucune offre n'a encore été demandée, lors du vote final nous pourrons présenter des chiffres précis*

Soit CHF 200.00 pour une famille avec 3 enfants, ou CHF 80.00 pour un couple.

**Conclusion**

Dans l'optique de réaliser ce projet, la municipalité souhaite obtenir du conseil communal son soutien d'un crédit pris sur le fond « Réserve non-affectée » actuellement doté de CHF 213'844.75.

En conclusion, la municipalité souhaite que le conseil communal, après avoir entendu les rapports de la commission des finances et de la commission ad-hoc, prenne la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**

Vu le préavis de la municipalité

**Décide**

1. D'accepter la réalisation et la distribution des Bons de consommation pour un montant de CHF 145'000.00.

2. De financer ce montant par les liquidités courantes.

3. D'amortir ce montant par le biais du fond « Réserve non-affectée ».

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic — La Secrétaire

Philippe Moser — Viviane Potterat

MUNICIPALITE D'YVONAND — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Municipal-délégué : M. Alexandre Lecourtier